



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le dixième jour du mois de juillet 2013 à 20h05 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Daniel Laurin, Jean-Pierre Provost, Louis Laurier, Karine Tassé, Denise Miller et Suzanne Fortin.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Je soussignée, certifie qu'aucun avis de convocation a été signifié aux membres du Conseil de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi. Mais que conformément à l'article 157 du code municipal, tous les membres du conseil ont assisté à la présente session.

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 20h05, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance :

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Travaux réfection aqueduc et réaménagement rue Principale.
- 3- Appel d'offres travaux remplacement de conduites d'eau potable – rues Vert-Pré et Principale.
- 4- Période de questions.
- 5- Levée de la session.

RÉSOLUTION 143-13 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 144-13

TRAVAUX DE RÉFECTION AQUEDUC ET RÉAMÉNAGEMENT RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE lors de la présentation de la demande de subvention ces travaux avaient été estimés à 700 000\$;

ATTENDU QUE lors de l'appel d'offre les travaux de réfection des trottoirs et de réparations ponctuelles sur l'égout pluvial n'était pas prévu;

ATTENDU QUE lors des travaux de caractérisation environnementale des problèmes de contamination du sol ont été constatés;

ATTENDU QUE le montant estimé, suite à ce constat, pour effectuer les travaux de réfection d'aqueduc, de la chaussée, des trottoirs et de l'égout pluvial est de 1 609 694,44\$;

ATTENDU QU'une subvention de 522 351\$ a été accordée pour procéder à ces travaux;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau ne dispose pas du budget nécessaire pour effectuer l'ensemble des travaux;

ATTENDU QUE notre demande de déplacement des poteaux par Hydro-Québec n'est toujours pas finalisée, la municipalité ne disposant pas des servitudes requises par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE pour bénéficier de la subvention nos travaux doivent être complétés pour le 31 décembre 2013;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Qu'étant donné les circonstances que seulement les travaux suivants soient exécutés :

RUE PRINCIPALE : réfection des trottoirs, de la chaussée et remplacement de l'aqueduc de la rue du Pont à la rue du Vert-Pré,

RUE DU VERT-PRÉ : réfection de la chaussée et remplacement de l'aqueduc de la rue Bellevue à la limite du terrain du Centre-Jeunesse, aménagement du cul de sac rue du Vert-Pré, raccordement du 100 rue de la Croix au réseau (rue du Vert-Pré).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 145-13

APPEL D'OFFRES REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE - RUES DU VERT-PRÉ ET PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité entend procéder à des travaux de remplacement de 270 mètres linéaires de conduites d'eau potable incluant les vannes de rue, les poteaux d'incendie, les branchements etc. ainsi qu'à des travaux de remplacement de 220m² de trottoir et à l'installation bordure monolithiques;

ATTENDU QUE la municipalité entend également procéder à des travaux d'aménagement d'un cul-de-sac (virée), à la reconstruction des ouvrages perturbés et à tous les travaux connexes nécessaires à la réalisation complète des ouvrages;

ATTENDU QUE ces travaux de constructions seront supérieurs à 100 000\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour ces travaux de constructions, tel que requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 146-13
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que la session soit levée, il est 20h12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.